



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 18134

## Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la réforme des instituts universitaires de formation des maîtres. En effet, les IUFM assurent notamment la formation professionnelle initiale des stagiaires aux concours de l'enseignement. Dans le projet de réforme, il est précisé que la durée du stage pratique, en responsabilité, des futurs enseignants sera portée de six à neuf heures hebdomadaires. Le dispositif d'évaluation sera basé sur la pratique de la classe. On peut craindre que les futurs enseignants voient leur formation professionnelle portée essentiellement par les écoles, les collèges, les lycées. Pour répondre aux évolutions de la société, un besoin en formation initiale est ressenti, une entrée plus progressive dans le métier d'enseignant est demandée, de véritables possibilités de formation tout au long de la carrière sont souhaitées. Aussi, elle lui demande comme il entend garantir les missions des IUFM, à un moment où il faut mobiliser toutes les énergies pour recruter et former plusieurs dizaines de milliers d'enseignants, comme il entend préserver le partenariat entre l'université, l'IUFM et le rectorat, et dans quel esprit de concertation il entend mener cette réforme.

## Texte de la réponse

Le projet de réforme de la formation des enseignants répond à la nécessité pour les futurs professeurs d'entrer progressivement dans le métier qu'ils ont choisi. À cette fin, il est prévu d'une part de rapprocher la première année d'IUFM, antérieure au concours, de l'université, d'autre part de rapprocher la formation professionnelle des lieux concrets d'exercice en allongeant la durée des stages. Ceci n'implique cependant pas une diminution des savoirs théoriques nécessaires à la pratique de l'enseignement. Ces savoirs seront en effet abordés durant la deuxième année d'IUFM mais également pendant les deux années qui suivront la titularisation. Le service des jeunes professeurs sera alors allégé, leur permettant ainsi de bénéficier de stages de plusieurs semaines. Loin d'abandonner les savoirs théoriques, il s'agit plutôt de les amener progressivement et de ménager aux jeunes enseignants le temps suffisant pour qu'émergent les questions auxquelles la formation doit pouvoir répondre.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18134

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2003, page 3634

**Réponse publiée le :** 14 juillet 2003, page 5671